



Tromperie commerciale justifiant un remboursement total ?

Par Berreb26

Bonjour à tous,

J'ai une question qui porte sur mes droits dans le cadre d'un produit acheté en ligne, je vous résume le problème :

- Achat d'un vélo électrique haut de gamme (prix supérieur à 2000?) en ligne, sur lequel une offre promotionnelle très intéressante était appliquée.
- Offre promotionnelle déterminante dans mon achat, avec donc un produit permettant de recharger le vélo de façon nomade, batterie externe offerte, valeur de 350?.
- Sans cet élément offert, je n'aurais pas acheté le vélo, car cela le faisait passer hors budget + m'obligeait à le recharger à mon domicile, ce qui est compliqué (vélo lourd, pas d'ascenseur)
- Vélo reçu sans cette fameuse batterie externe, retard de livraison pour cette batterie mise en avant
- Après investigation avec les supports, le vendeur est en réalité en rupture de stock pour ces batteries?avec un délais de livraison de 6 mois au minimum !
- Le vendeur était sur le point de lancer un nouveau modèle, et voulait probablement écouler le stock du modèle actuel acheté, en poussant à l'achat via cette promo?sans même avec les capacités de livraison

Il s'agit pour moi clairement d'une tromperie, et comme je l'évoquais, élément déterminant dans mon achat sans quoi je n'aurais acheté. 6 mois de galère pour recharger mon vélo à prévoir, c'est intolérable pour moi

Sans compter de gros problèmes techniques et des réparations à prévoir qui vont immobiliser mon vélo dans un de leur atelier pendant un bon moment

Dans quelle mesure seraient-il contraints de me rembourser ? J'ai fait la demande invoquant ces éléments et la pratique commerciale trompeuse, j'ai essuyé un refus

Commande réalisée il y a 1 mois et demi, delà de rétractation de 15 jours passé

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Où voyez vous une tromperie ?

Il s'agit d'un article en rupture de stock, soit vous patientez soit vous demandez le remboursement de cette batterie.

Par contre le vélo a été livré, et il ne vous reste qu'à le revendre, puisque le délai de rétractation est dépassé pour celui-ci.

lire [ici](https://www.economie.gouv.fr/cedef/achats-internet-droits-consommateurs) :
[url=https://www.economie.gouv.fr/cedef/achats-internet-droits-consommateurs]https://www.economie.gouv.fr/cedef/achats-internet-droits-consommateurs[/url]

Par yapasdequoi

PS : Avez-vous lu les CGV du site ? Il y a sans doute un service client que vous pouvez contacter pour en savoir plus.

Par Berreb26

Merci pour votre retour !

Pour moi il y a tromperie dans le sens où le vendeur pour écouler ses stock applique une promo « article offert », mais se garde d'indiquer qu'il n'a pas l'article en stock avec donc 6 mois d'attente.

Cette promo est appliquée sur un article onéreux, et donc déterminant à l'achat.

Avec l'information « article offert mais pas en stock, x mois d'attente » j'aurais eu toutes les cartes en mains, et je n'aurais pas acheté le vélo

Par yapasdequoi

C'est un site en France ? ou au moins en Europe ?

Adhérent à la FEVAD ?

Vous pouvez le signaler à la DGCCRF

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Mais sauf si c'est un seul article sous une seule référence (= vélo+batterie), vous avez eu le vélo, il est conforme, votre recours est seulement sur l'autre article de la commande qui est un cadeau promotionnel donc pas de remboursement possible pour ce cadeau.

Avez-vous vu les toutes petites lignes "dans la limite des stocks disponibles" ?

Et il vous reste (comme déjà dit : attendre qu'il soit disponible, en trouver un sur le marché d'occasion (où il y a encore pas mal de "vraies" arnaques), ou bien revendre ce vélo que vous avez eu très peu cher = vous pouvez même faire une plus-value !